

VERS UNE STRATEGIE REGIONALE DE PROTECTION DE LA FLORE MENACEE DE BRETAGNE

S. MAGNANON

Dans le cadre du onzième contrat de plan Etat-Région, la DIREN et le Conseil Régional de Bretagne ont demandé au Conservatoire Botanique National de Brest d'établir un *bilan régional de la flore bretonne*.

L'objectif est de permettre une connaissance actualisée de la répartition de la flore bretonne et de ses évolutions, l'information des élus et des administrations sur les enjeux et les protections en matière de flore et de disposer d'un outil d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions de protection mises en place.

Ce bilan, portant sur les quatre départements de Bretagne administrative (Morbihan, Finistère, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine) a été remis à la DIREN et à la Région en janvier 1996. Une version à large diffusion sera éditée au début de l'été 1997.

Après quelques généralités sur la flore bretonne (facteurs de spécificité, outils d'évaluation de sa valeur patrimoniale...) le point est fait sur les mesures de protection de la flore existant en Bretagne.

Des statistiques relatives à la situation des plantes bretonnes et à leur évolution depuis 25 ans sont établies. Elles concernent notamment les relations entre plantes et habitats, plantes et menaces, plantes et mesures de protection. On y apprend par exemple que seulement 8 % des plantes bretonnes sont protégées par la loi et que près des deux-tiers de la flore considérée comme menacée en Bretagne demeurent aujourd'hui sans aucune protection légale.

Enfin, 37 espèces végétales présentant un intérêt extrême pour la Bretagne et devant faire l'objet d'un plan de conservation spécifique sont présentées sous la forme de fiches synthétiques associant photographies, textes descriptifs de la plante et de son habitat, données sur la distribution de l'espèce en France et en Bretagne, état des menaces et des mesures de protection / gestion des stations.

Ces 37 espèces à très forte valeur patrimoniale sont les suivantes :

<i>Asplenium onopteris</i> (5)	<i>Liparis loeselii</i> (4)
<i>Aster linosyris ssp. armoricamus</i> (1)	<i>Lithodora prostrata</i> (5)
<i>Astragalus baionensis</i> (5)	<i>Lobelia dortmanna</i> (5)
<i>Centaurium scilloides</i> (5)	<i>Lolium parabolicae</i> (3)
<i>Cistus psilosepalus</i> (5)	<i>Narcissus triandrus ssp. capax</i> (1)
<i>Cochlearia aestuaria</i> (5)	<i>Omphalodes littoralis</i> (4)
<i>Coleanthus subtilis</i> (4)	<i>Ophioglossum azoricum</i> (4)
<i>Crataegus monogyna ssp. maritima</i> (4,5,6)	<i>Ophrys fusca</i> (5)
<i>Cuscuta planiflora ssp. godroni</i> (4,5,6)	<i>Otanthus maritimus</i> (4)
<i>Daucus gadecaei</i> (4,5,6)	<i>Plantago recurvata ssp. littoralis</i> (4,5,6)
<i>Eryngium viviparum</i> (2)	<i>Polygonum oxyspermum ssp. raii</i> (4)
<i>Festuca ovina ssp. bigoudenensis</i> (1)	<i>Pyrola rotundifolia ssp. maritima</i> (5)
<i>Hammarbya paludosa</i> (4)	<i>Ranunculus nodiflorus</i> (4)
<i>Hippocrepis comosa</i> (5)	<i>Sedum villosum</i> (5)
<i>Huperzia selago</i> (5)	<i>Selinum broteri</i> (2)
<i>Hymenophyllum wilsonii</i> (4)	<i>Silene dioica ssp. zetlandica</i> (3)
<i>Kicksia commutata ssp. commutata</i> (5)	<i>Tetragonolobus maritimus</i> (5)
<i>Lathyrus maritimus</i> (3)	<i>Trichomanes speciosum</i> (5)
<i>Limonium humile</i> (3)	

(1): taxons endémiques de Bretagne; (2): taxons subendémiques de France dont les seules stations françaises sont en Bretagne; (3): taxons menacés dont les seules stations françaises sont en Bretagne; (4): taxons menacés sur l'ensemble de leur aire; (5): taxons à aire disjointe présents en Bretagne dans moins de 5 stations ou dont l'aire bretonne est très localisée; (6): taxons endémiques du Massif armoricain rares sur l'ensemble de leur aire.

La lecture du document laisse nettement entrevoir l'important travail d'inventaires fait par les *bénévoles* sans qui la connaissance actuelle de la flore ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Sans eux, la stratégie régionale de protection des espèces végétales menacées mise en place actuellement par le conservatoire n'aurait pu voir le jour. Qu'ils soient donc ici très largement remerciés.

Vous pouvez obtenir le "bilan régional de la Flore - décembre 96" en le demandant, à partir du mois de juillet 1997 à l'adresse ci-dessous:

Conseil Régional de Bretagne
Direction de la promotion et de la prospective
283 avenue Patton
B.P. 3166
35 031 RENNES Cedex